

AUJOURD'HUI DELHAIZE, DEMAIN À QUI LE TOUR ?

Après l'annonce de la franchise des magasins Mestdagh en janvier, le 7 mars dernier, Delhaize a annoncé sa volonté de franchiser ses 128 magasins intégrés. Dans le commerce et ailleurs, la franchise apparaît très clairement comme étant une stratégie capitaliste qui permet d'augmenter la rentabilité des actionnaires sur le dos des travailleur-euses et des franchisés.

Delhaize est une entreprise multinationale qui va très bien. Delhaize Belgique a fait 350 millions de bénéfices entre 2019 et 2021. En 2022, le groupe Ahold-Delhaize a distribué près de 2 milliards d'euros à ses actionnaires. Sur dix ans, ce sont plus de 12 milliards qui sont partis dans leurs poches. Cela représente 10.000€ par an par travailleur-euse (en équivalent temps plein) dans le monde. La valeur boursière d'Ahold Delhaize a été multipliée par 2,5 en 10 ans (elle dépasse aujourd'hui les 25 milliards d'euros).

Alors pourquoi Delhaize veut-il franchiser ses 128 magasins intégrés belges ? Officiellement, c'est pour répondre aux demandes des client-es et « être plus agiles ». Dans la réalité, l'inflation, la crise et les prix de l'énergie mettent les marges de l'entreprise et du secteur sous pression. De plus, ces 20 dernières années, le nombre de magasins (franchisés) a explosé en Belgique. Mais, les client-es ne dépensent pas plus parce qu'il y a plus de magasins.

Or, les actionnaires du groupe – des fonds spéculatifs – exigent de la rentabilité à tout prix. Le groupe a donc lancé un plan pour rétablir au plus vite ses marges : augmentation de prix pour les client-es, mise sous pression des fournisseurs et un plan d'économies de 4 milliards sur 4 ans. Et où est-ce qu'on peut faire des économies ? Sur le dos des travailleurs ! C'est ce contexte qui explique le passage à la franchise.

Bien que les patrons de Delhaize répètent que la franchise n'aura pas d'impact négatif sur son personnel, nous savons qu'il n'en est rien. Au menu de la franchise : pertes d'emplois, diminution des conditions de travail et des salaires, augmentation des contrats précaires, disparition des droits des travailleurs à s'organiser collectivement.

La franchise va entraîner des pertes d'emplois conséquentes parce que les magasins franchisés emploient moins de personnel. Un magasin franchisé de 2.000m² emploie 25 travailleurs contre 75 dans un magasin intégré. Ils comblent une partie de la différence avec du travail étudiant, moins cher. Ensuite, parce qu'il y a trop de supermarchés en Belgique, il y aura des faillites et donc des pertes d'emplois.

Passer à la franchise, c'est changer de commission paritaire. Cela signifie une perte de salaire de 30% pour travailler 1h30 en plus, en 6 jours au lieu de 5, en ce compris le dimanche. Les horaires ne sont connus que 5 jours ouvrables à l'avance, les congés d'ancienneté et le droit à 8 weekends libres par an sont supprimés, etc. On sait aussi que les franchisés travaillent avec beaucoup de contrats précaires, comme des jobs d'étudiants et des flexijobs. De nombreux franchisés trichent aussi en ayant par exemple recours au travail au noir ou en ne respectant pas la loi sur les heures d'ouverture des magasins.

Enfin, dans les franchisés, les travailleurs n'ont pas le droit de s'organiser collectivement. En diminuant le nombre de travailleur-euses par magasin et en fragmentant les entités juridiques d'un même groupe, Delhaize veut diminuer le pouvoir des travailleurs qui s'organisent grâce à leur syndicat.

Aujourd'hui, la CSC et les organisations syndicales dénoncent les pratiques de dumping social et les attaques sévères qui sont portées au droit de grève. De nombreux dérapages ont été constatés dans le conflit Delhaize (arrestation d'une déléguée avec menottes, fouille des syndicalistes, interventions d'huissiers et des forces de l'ordre...) alors même que les travailleur-euses de Delhaize se mobilisent depuis plusieurs semaines de manière digne et pacifique pour leurs conditions de rémunération et de travail. Des décisions de justice font passer le droit commercial avant le droit d'action collective, ce qui constitue un dangereux précédent pour les mouvements sociaux.

La CSC Luxembourg

P. 1

Éditorial

P. 2-3

En bref dans nos organisations

P. 4-5

Faisons connaissance avec...
Sandrine Conrard
Coordinatrice générale
du relais social

P. 6-7-8

Dossier :
Béton :
stop ou encore ?

EN BREF DANS NOS ORGANISATIONS

OFFRES D'EMPLOI

2 ANIMATEUR·ICES À TEMPS PLEIN - CONTRAT DE REMPLACEMENT AU CIEP LUXEMBOURG

Le Centre d'Information et d'Éducation Populaire (CIEP), l'ASBL d'éducation permanente du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) recrute 2 animateur·ices à temps plein pour un contrat de remplacement d'une durée de 11 mois à partir du 16 août 2023.

Le CIEP Luxembourg, actif dans notre province, organise des activités pour adultes avec comme

objectif d'informer et de sensibiliser la population sur des enjeux culturels, économiques, sociaux et politiques avec le souci de donner à tous et toutes les outils nécessaires à leur engagement citoyen.

Plus d'infos sur la fonction et le profil sur notre site internet : www.mocluxembourg.be/page/job

Candidatures (CV + lettre de motivation) à envoyer pour le lundi 26 juin 2023.

Jean-Nicolas Burnotte
Secrétaire Fédéral du MOC Luxembourg
Rue des Déportés 39 - 6700 Arlon
ou par mail : jnburnotte.moclux@gmail.com

Les personnes retenues seront invitées à une épreuve écrite le lundi 3 juillet à 17h à Arlon et à un entretien oral le 10 juillet à partir de 17h30 à Arlon.

UN·E CHARGÉ·E DE MISSION POUR LA CRÉATION D'UN PROJET COLLABORATIF

Habilux, Le Futur Simple et la Halle de Han s'unissent pour créer un projet collaboratif sur le territoire de la Province du Luxembourg. Ces 3 EFT (Entreprise de Formation par le Travail) recrutent un·e chargé·e de mission pour réaliser l'étude de faisabilité de ce projet.

Ce projet vise, à court terme, à commercialiser ensemble (marchés publics

et privés) des repas pour les collectivités ainsi que de proposer un service traiteur.

À moyen terme, il s'agit de créer une structure coopérative d'économie sociale (entreprise d'insertion) de transformation de légumes en circuit-court (bocaux, conserves, légumes lavés, découpés, ...) dans une démarche de formation et de mise à l'emploi durable des stagiaires.

Candidatures (CV + lettre de motivation) à envoyer pour le 03 juin 2023.

Patrick Bodelet
directeur de l'ASBL Futur Simple
patrick.bodelet@beauplateau.be



ZONE DE DROIT : UN RÉSEAU DE SOLIDARITÉ DANS LA PROVINCE

Depuis le mois de mars, différentes organisations de la province dont le MOC se sont lancées dans le projet : « Zone de droit ».

Ce réseau de solidarité a été créé au sein du Mouvement Ouvrier Chrétien suite à l'échec de différentes actions menées dans l'optique d'obtenir une régularisation des sans-papiers.

En plus des différentes organisations du mouvement, les espaces « Zone de droit » bénéficient de l'expertise

d'associations de la province comme le Crilux, le Miroir Vagabond, Lire et Ecrire, l'Espace P ou encore le CINL.

Concrètement, une permanence est organisée un lundi après-midi par mois à Arlon. Ce lieu est mis à disposition des publics migrants pour qu'ils puissent recevoir des informations sur leurs droits et qu'ils puissent partager leur vécu avec d'autres personnes.

D'autres zones de droit seront mises en place prochainement dans la province.

Rejoignez-nous lors de notre prochaine permanence, à la rue des Déportés, 41 à Arlon, le lundi 19 entre 13h et 16h.



ZONE DE DROIT
ENSEMBLE POUR LES DROITS DES MIGRANT·ES

DES NOUVELLES DES ÉQUIPES POPULAIRES



PARCOURS D'EXIL : CRÉATION D'HISTOIRES DIGITALES

Tout au long de l'année, nous sillonnons la province afin de récolter les témoignages de migrants, réfugiés et sans papier mais aussi de celles et ceux qui les hébergent, les conduisent ou les accompagnent dans leurs démarches. En juin et juillet, nous continuons de récolter ces paroles pour entamer en septembre la réalisation d'histoires digitales sous forme de capsules vidéos.

ATELIERS DE CUISINE DU MONDE

Partage de recettes et d'expériences autour de la thématique de la sécurité sociale de l'alimentation avec le groupe « Eco pop' ». Dates et infos en juin prochain.

LUDO POP', LE 25 MAI

Une soirée conviviale avec des jeux d'ambiance.

Se retrouver l'espace d'une soirée autour de différents jeux d'ambiance, une occasion de créer du lien pour avancer dans la construction de projets dans nos nouveaux locaux. Tous les jeux sont les bienvenus, certains seront proposés mais si l'envie d'en faire découvrir vous tente, bienvenue.

Activité gratuite, emporter de quoi grignoter pour un partage convivial.

Plus d'infos

lallemand@equipespopulaires.be

THÉÂTRE—ACTION LE 13 JUIN À SAINT—HUBERT

Pour clôturer sa saison ciné-débats à St-Hubert, le Ciep-Luxembourg en collaboration avec d'autres partenaires vous propose non pas un film mais un spectacle de Théâtre-Action : « Oyez, oyez, vieilles valises, vieilles casseroles », par le collectif « Derrière les portes ».

La bibliothèque publique de Saint-Hubert, le Gal Nov'Ardenne, le Cefoc, le Ciep Luxembourg et le groupe de réflexion « La pauvreté dans une société d'abondance : pourquoi et comment ? » ont le plaisir de vous inviter à la présentation du spectacle « Oyez, oyez, vieilles valises, vieilles casseroles ». Un spectacle à propos de la précarité, de la résilience, de l'entraide et de la solidarité, présenté par le Collectif « Derrière les portes » et produit par la Compagnie Buissonnière (Houyet).

Ce sujet traité avec humour, aborde les questions de ruptures et d'espoirs. Des dettes en passant aux surcharges mentales, quand la violence est un repère, vers qui peut-on trouver de l'aide pour se relever ? Le trop et le vide sont complémentaires. Souvent, on marche sur un fil. L'équilibre est fragile, mais les corps avancent et résistent.

Mise en scène : Sophie Davin et Laureline de Wespim

Comédiens : Manu, Chantal, Vicq, Sylvie, Laurent, Pascale, Mailys et Isabelle.



Le mardi 13 juin à 19h30

A la salle communale, rue Général Dechesne , 4
Saint-Hubert

Entrée gratuite - réservation souhaitée - accès PMR

INFOS ET INSCRIPTIONS

Marie-Christine Dewez

mc.dewez@mocluxembourg.be

FAISONS CONNAISSANCE AVEC ...

SANDRINE CONRADT

QUEL EST TON PARCOURS PROFESSIONNEL ?

J'ai fait des études de psychologie à l'université de Liège dans les années 90, avec une option en psychologie de la délinquance et des inadaptations sociales. J'ai alors travaillé comme assistante volontaire auprès de 2 professeurs. J'ai suivi en parallèle un 3ème cycle en thérapie cognitive comportementale. J'ai travaillé au CHU, en psychologie du travail puis je suis allée dans l'enseignement spécialisé, en type 3 « Troubles caractériels ». J'ai fait une thèse de doctorat non déposée et été chercheuse Télévie. J'ai alors eu l'occasion de travailler au service de santé mentale et à l'hôpital de Verviers dans un service d'oncologie. En 2004, j'ai rejoint le relais social de Verviers pour créer le relais santé. J'étais psychologue sur le terrain, référente du projet relais santé et j'ai terminé comme coordinatrice adjointe à Verviers. Depuis le 1er novembre 2021, je suis coordinatrice générale du Relais Social de la province de Luxembourg, à Bastogne.



Coordinatrice générale du relais social de la province de Luxembourg



QUELLE EST SA FINALITÉ ?

C'est de passer de l'urgence à l'insertion. Notre public, adulte, est en très grande précarité, en exclusion sociale. Nous travaillons, principalement, sur 4 axes : hébergement d'urgence, urgence sociale, accueil de jour et travail de rue.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS SOCIAL ? ET D'UN POINT DE VUE FINANCIER ?

En 2004, un arrêté ministériel du SPW Wallonie décide d'ouvrir des relais sociaux en Wallonie dans les grandes villes de plus de 55 000 habitants. Entre 2004 et 2006, 7 relais sociaux urbains sont ouverts ; ce sont des associations du secteur public. En province de Luxembourg, un relais social intercommunal a été mis en place car la province n'abrite pas de villes de plus de 55 000 habitants. La ville de Bastogne a été retenue comme site administratif.

Nous travaillons actuellement avec 41 partenaires : maisons d'accueil, province, Espace P, hôpital, services de santé mentale, SAJ, AIS, Croix Rouge, 9 Cpas ...

Dans les relais sociaux il y a 3 enveloppes : l'enveloppe coordination, l'enveloppe frais de fonctionnement et l'enveloppe projets. Cette dernière qui permet de développer des projets avec les partenaires du relais social, est la plus problématique. Nous bénéficions aussi de l'enveloppe « Housing first » :

QUEL EST LE FOCUS DU RELAIS SOCIAL ?

Le focus est mis aujourd'hui sur le logement : quelles sont les difficultés rencontrées et que met-on en place ? Dans la province, 15 communes ont été touchées par les inondations. Des équipes ont été installées en février 2022, afin d'analyser quels étaient les besoins suite à ce problème. Le dispositif « Housing first » qui s'applique à un public très spécifique : errance (sans chez soi) et problématiques d'assuétudes et/ou santé mentale a également été mis en place. Il y avait aussi un autre problème : l'accès et le maintien dans le logement sont compliqués pour beaucoup de personnes. De ce dispositif « Housing first » a émergé un groupe « accès logement » réfléchissant avec les acteurs de terrain sur ce qu'il est nécessaire d'instaurer afin de résoudre ce problème. Le relais social a également mis en place le « capteur logement » pour lequel une personne a été engagée.

LE TRAVAIL DU RÉSEAU SOCIAL C'EST AUSSI ET SURTOUT : ALLER VERS ...

Dans les rencontres faites avec les partenaires, beaucoup mettent en évidence la difficulté de rentrer en contact avec les personnes en grande souffrance et vers lesquelles les services ont du mal à aller. Il y a cette difficulté d'avant 1ère ligne de

soins. Il y a également deux autres axes très importants : l'axe santé et l'axe alimentation que nous souhaiterions développer. L'idée est d'accrocher la personne pour la ramener dans un processus d'aide au sens large : soins de santé physique, mentale, sociale, de logement, d'alimentation ... et tout cela prend du temps. Autre notion importante : permettre l'accès au logement aux personnes mais pas seulement ! Il ne suffit pas de donner un logement. Habiter un logement, c'est beaucoup plus compliqué !



bâtiments à moindre coût, mais ceux-ci sont parfois en très mauvais état et ils n'ont pas l'argent pour les restaurer ; on a des propriétaires « pauvres ». Repenser la politique en matière de logement s'impose. Il faut pouvoir donner l'accès à différents types de logements, même des colocations et mettre fin au statut de cohabitant.

ET AU NIVEAU HUMAIN ?

Personne ne sait le dire car il n'y a pas de statistiques. En province de Luxembourg, on n'a pas beaucoup de personnes en rue. Il y en a mais on ne les voit pas. Dans nos missions, nous sommes un observatoire de la précarité ; nous allons donc chercher les statistiques chez nos partenaires. En milieu rural, lorsque vous êtes dans une situation compliquée, vous allez au CPAS mais c'est une démarche difficile car il y a le regard de l'autre. On va mettre en place un dénombrement en collaboration avec la Fondation Roi Baudoin et l'UCL sur la province de Luxembourg ; on sera amené à travailler avec toutes les communes qui acceptent de le faire.

QUELLE EST LA SITUATION DANS LA PROVINCE AU NIVEAU DU LOGEMENT ?

Elle est très compliquée, car il y a peu de logements disponibles et lorsqu'il y en a, les prix sont très élevés. Que ce soit à Manhay, Arlon, Virton ... le prix des loyers flambe. Beaucoup de logements sont aujourd'hui consacrés à des gîtes. Il y a aussi la problématique liée au fait que des personnes achètent des

« SANDRINE REMET LE PRIX... »

• DU LIVRE MARQUANT :

« De la précarité à l'auto-exclusion » de et avec Jean Furtos, psychiatre de Lyon

Jean Furtos et le syndrome d'auto-exclusion, il permet à des intervenants sociaux de légitimer leur travail et de sortir de ce cadre traditionnel du « vous faites trop, ne pas faire à la place de ... ». Il m'a aidée à repenser ma pratique et à me sentir légitime dans la pratique que je mettais en place. Il m'a confortée dans l'idée du travailler « en allant vers ».

• DU FILM MARQUANT :

« Into the wild » de Sean Penn, 2007

Le film parle de l'auto-exclusion et illustre parfaitement ce syndrome. Je vis dans un monde qui est tellement insupportable pour moi, je m'en auto-exclus et je m'exclus également de qui je suis et de ce que je ressens. Le personnage central est quelqu'un qui ne sait plus ce qu'il doit faire dans la vie et il part en Alaska. Au cours de son périple, il rencontre des gens qui vont l'aider à réfléchir sur qui il est. Le film illustre bien que revenir au monde n'est pas si facile. Il est magnifique par le jeu, par les paysages, et par cette quête de qui on est et de ce monde qui nous met tellement en souffrance que, parfois, on ne peut le vivre qu'en s'excluant.



COMMENT VOIS-TU L'AVENIR ?

Nous sommes face à une souffrance psychologique et sociale : pour une maman seule ou un papa seul qui travaille mais dont le revenu n'est pas élevé, c'est compliqué quand il faut payer le carburant pour le chauffage, les soins de santé, répondre aux besoins des enfants (scolaires, médicaux et autres ...). La précarité ce n'est pas uniquement ne pas travailler ! Mon inquiétude pour l'avenir, c'est que si cette situation perdure, nous allons être confrontés à un nombre croissant de problématiques de logements, de santé mentale, de souffrance, d'isolement ...

FACE À CETTE PROBLÉMATIQUE DE LA PRÉCARITÉ, QUE PRÔNES-TU ?

La priorité majeure, c'est le logement. C'est accepter de légiférer sur la possibilité de diversifier les types de logement et également de plafonner les loyers. Il faut aussi repenser les pratiques d'intervention sociale. Dans des milieux plus ruraux comme les nôtres, il faut aller vers les personnes et ne pas attendre qu'elles viennent à nous avec une demande. C'est permettre aux personnes d'avoir accès à une vie dans laquelle elles peuvent se loger, se chauffer, se nourrir... Tant que l'on ne règle pas ces besoins primaires, tant qu'on n'offre pas la possibilité à ces personnes d'y avoir accès, on risque d'être confronté à des problèmes d'ordres multiples. Tout est lié.

Interview : Marie-Christine Dewez

BÉTON : STOP OU ENCORE ?

En province de Luxembourg, les espaces naturels, agricoles et forestiers semblent couvrir de vastes surfaces et illustrent de belles cartes postales ... Néanmoins, depuis les années 70, date de l'élaboration et approbation des plans de secteur, ces espaces perdent progressivement du terrain au profit du béton, c'est ce qu'on appelle dans le jargon de l'aménagement du territoire : « L'artificialisation des sols¹ ». Ce dossier vise à répondre à une série de questions en lien avec l'artificialisation des sols en province de Luxembourg en s'appuyant sur l'apport de cinq intervenant-es ayant participé à la soirée débat du 21 mars dernier à Saint-Hubert².

QUELLE EST LA SITUATION EN PROVINCE DE LUXEMBOURG ?

En province du Luxembourg, 8% du territoire est artificialisé (15% au total en Wallonie). Le graphique³ ci-dessous présente l'utilisation du sol en province de Luxembourg par types d'utilisation du sol et l'évolution des terrains résidentiels (1), c'est-à-dire les terrains utilisés par la résidence (le bâtiment de logement mais aussi le jardin, sont considérés comme de l'artificialisation). Chaque année, ce sont environ 210 hectares de plus qui sont dénaturés dans la province, principalement pour accueillir du bâti résidentiel (70%, 1, sur le graphique) mais aussi des activités économiques ou des bâtiments agricoles. Cette artificialisation se fait la plupart du temps

« Environ 210 hectares sont dénaturés chaque année dans la province »

au détriment de terres à usage agricole.

Mais comment en est-on arrivé là ?

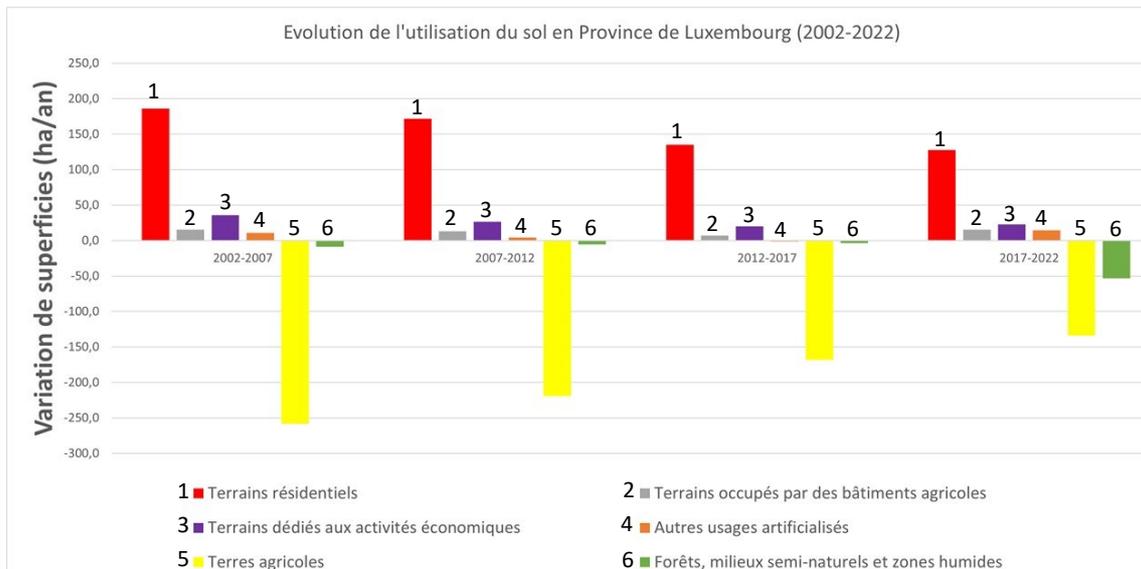
Comme nous l'a expliqué Claude Feltz, dans les années 70, au moment des premiers plans de secteur, la province de Luxembourg était caractérisée par un exode rural, une agriculture en déprise et une population vieillissante.

La plupart des collèges échevinaux de l'époque comprenaient bon nombre d'agriculteurs qui voyaient une aubaine dans la possibilité de pouvoir vendre leurs terres agricoles en terrains à bâtir. Au moment des premières discussions avec les collèges communaux, la plupart des communes étaient demandeuses d'augmenter les superficies potentiellement urbanisables. Il faut contextualiser la situation, à l'époque en effet, on ne parlait pas de problèmes climatiques et autres.

A partir des années 90, le retour à la campagne se propage,

d'abord plutôt dans la région d'Arlon et dans quelques villes. C'est à cette époque que le Grand-Duché de Luxembourg prend une place importante dans l'offre d'emploi. Les Belges qui vont y travailler ne s'y implantent pas mais s'établissent le plus proche possible de la frontière. Ce plus proche possible a tendance à s'éloigner au fur et à mesure où les prix dans la région d'Arlon et le long de la frontière commencent à augmenter.

A partir des années 2000, cet exode urbain se diffuse à d'autres communes jusque-là complètement désertées comme Léglise, Vaux-sur Sûre, et plus tard Libin, Ste-Ode etc. Ces communes avaient pléthore de disponibilités de terrains à bâtir et étaient très enthousiastes à l'idée de les mettre en valeur. Il y a donc eu un effet d'aspiration de cet étalement urbain depuis Luxembourg vers le Centre-Ardenne. Le développement du « tout à la voiture » a également contribué à ce phénomène. La population a pu se répartir à travers toute la province de Luxembourg et grignoter petit à petit des terres dans des communes peu dotées d'équipements. Bon nombre de villages qui se sont développés de manière très importante n'ont pas d'école ni de magasin de première nécessité par exemple. Cela implique que la plupart des familles avec enfants



de la province de Luxembourg doivent avoir deux voitures car les transports en commun sont peu rentables et très peu existants.

¹ « L'artificialisation est un processus par lequel les terrains agricoles, forestiers ou naturels sont urbanisés en vertu d'un permis d'urbanisme qui vise à construire ou à placer une ou plusieurs installations fixes. » définition selon le nouveau Schéma de Développement Territorial

² Intervenant-es de la soirée : Julien CHARLIER, (IWEPS), Marie de Selliers (MUFA), Claude Feltz, professeur honoraire à l'ULiège, Fabian Maziers, du collectif citoyen « Celly c nous », Anne Henneaux, échevine de l'urbanisme de Saint-Hubert

³ Source : IWEPS à partir des données du SPF Finances/AGDP

QU'EST-CE QUE L'ARTIFICIALISATION POSE COMME PROBLÈMES ?

En premier lieu, l'artificialisation plus ou moins importante du sol (pouvant conduire jusqu'à l'imperméabilisation dans le cas de l'asphalte) le rend incapable de remplir ses fonctions : (in)filtration et purification de l'eau, stockage du carbone, absorption de l'eau de pluie (réduction du risque d'inondation), régulation du climat local, etc. L'artificialisation des sols participe également à l'érosion de la biodiversité via la disparition des écosystèmes ou la rupture des continuités écologiques.

Ensuite, étant donné que l'artificialisation se fait principalement au détriment de terres à usage agricole, on peut se questionner sur la capacité future de notre territoire à nous nourrir. Les récents événements (épidémie de Covid, guerre en Ukraine, crise

« L'artificialisation rend le sol incapable de remplir ses fonctions »

alimentaire vis-à-vis d'autres pays. La FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) classe d'ailleurs la Belgique parmi les pays les moins autosuffisants pour leur alimentation. Prélever des terres à usage agricole pour de l'habitat immobilise le sol et diminue la capacité productive de notre territoire.

Enfin, n'oublions pas tous les services récréatifs et culturels que la nature offre à l'homme. On retrouve notamment les loisirs pratiqués dans les espaces verts et le tourisme axé sur la découverte et la rencontre de la nature.

L'artificialisation a-t-elle tendance à s'accélérer ou à décélérer ?

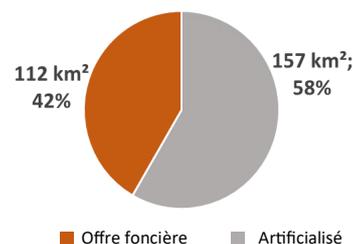
La vitesse d'artificialisation, représentée par les superficies consommées par an pour la résidence, a tendance à diminuer depuis les 20 dernières années. Néanmoins, les habitants consomment de plus en plus d'ares de terres par habitation. En effet, entre 2002 et 2022, la population dans la province a augmenté de 16 %, alors que les terrains dédiés à la résidence (principale ou secondaire) ont augmenté de 35 %. Ceci s'explique notamment par le fait que l'habitat ancien est plus dense.

Quel est le potentiel de surfaces encore disponibles pour la construction ?

La province du Luxembourg dispose de 269 km² de zones d'habitat inscrites aux plans de secteur actuels, dont seuls 58 % (157 km²) sont artificialisés. Les 42 % restants constituent donc un potentiel de développement urbanistique auquel peuvent s'ajouter 34 km² de terrains situés en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) et 29,6 km² de zone d'activité économique (ZAE). Cette disponibilité foncière se trouve principalement en dehors des centralités avec de

fortes variabilités en fonction des communes (Arlon où il y a de moins en moins de disponibilités foncières, alors que l'ouest, le nord et le centre de la province connaissent l'effet inverse). Ces terres sont aujourd'hui utilisées en usage de prairies (63%) essentiellement, de cultures permanentes (27%) et dans une moindre mesure de forêts (5,7%) et de milieux semi-naturels (3,5%)⁴.

Terrains non-urbanisés en zone habitat (269km²)



Au regard des enjeux alimentaires, de biodiversité et de climat, on peut se demander s'il est souhaitable de mettre en oeuvre la réalisation de cette planification de l'habitat telle qu'elle a été imaginée il y a 50 ans lors de la création des « plans de secteur », en artificialisant tous les terrains encore disponibles en zone d'habitat.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'EUROPE ET DE LA RÉGION WALLONNE EN TERMES D'ARTIFICIALISATION ?

Les institutions européennes ont défini l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » à 2050. Il y a donc une volonté claire d'arrêter l'artificialisation nette des sols en moins de 30 ans.

Le gouvernement wallon en place, dès sa déclaration de politique régionale, a quant à lui lancé cette idée de « stop béton ». Une révision du Schéma de Développement Territorial (SDT) est en cours et fera prochainement l'objet d'une enquête publique. Ce nouveau SDT qui vise une « optimisation spatiale » annoncera les objectifs stratégiques en termes d'aménagement du territoire pour les 30 prochaines années afin d'arriver, conformément à la demande de la directive européenne, à zéro artificialisation nette du territoire en 2050 (2040 en Flandre).

Comment les objectifs de zéro artificialisation nette seront-ils possibles ?

Selon Claude Feltz, un des moyens est de ne pas mettre en oeuvre la réalisation de la planification d'habitats qui est programmée par les plans de secteur et ce, partout où on peut. Notamment là où des terres prévues pour mettre de l'habitat sont en concurrence avec d'autres politiques. C'est le cas par exemple, pour les politiques de la qualité du milieu naturel, de la qualité des paysages, de la préservation des bonnes terres agricoles, la proximité des centres... par la délivrance ou la non-délivrance des permis de bâtir. Néanmoins, ce gouvernement, tout comme le précédent, ne souhaite pas s'attaquer à la question de la révision du plan de secteur. Cela comporterait le risque de devoir compenser financièrement la moins-value liée au changement d'affectation de certains terrains actuellement en zone d'habitat. Dans un premier

⁴ Source : IWEPS à partir des données du SPF Finances/AGDP et du SPW TLPE, situation au 01/01/2022.

temps en tout cas, la concrétisation des objectifs de zéro artificialisation nette se fera donc plutôt dans la mise en oeuvre modulée et corrigée du plan de secteur plutôt que dans sa modification.

« Zéro artificialisation nette du territoire en 2050 »

Ainsi, le nouveau SDT vise une diminution très importante des densités potentiellement utilisables dans les endroits où on fait de l'étalement urbain. Il prévoit que seul un certain pourcentage de surface par terrain pourra être artificialisé. A l'inverse, il faudra également essayer de concentrer le développement autour des villes, des centres de villages, appelés des « centralités », c'est-à-dire des villages, gros villages ou bourgs qui ont déjà des équipements scolaires, commerciaux, etc. Des densités seront suggérées en fonction qu'on se situe dans les espaces excentrés, en bordure de centralité ou dans la centralité. Finalement, en dernier recours, il sera encore possible de réaménager des espaces déjà urbanisés mais plus d'artificialiser de nouvelles zones sauf si on désartificialise à un autre endroit.

QUELS RÔLES LES COMMUNES PEUVENT-ELLES JOUER PAR RAPPORT AUX QUESTIONS D'ARTIFICIALISATION ?

Les communes sont tributaires de toutes les réglementations et du cadre existant au-delà du pouvoir communal (supra-communal, régional et européen). Néanmoins, leurs rôles ne sont pas moins importants. Par la connaissance fine qu'elles ont de leur territoire, elles ont le devoir d'analyser avec le plus d'objectivité possible les différentes demandes d'urbanisation et de rendre un avis dans l'intérêt de leur territoire et de ses habitants.

Elles ont la possibilité de se doter de différents outils locaux indicatifs d'aménagement du territoire que sont le Schéma de Développement Communal (SDC) ou encore le Schéma d'Orientation Local (SOL).

Dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de son cadre de vie, le Code de Développement Territorial prévoit également la possibilité pour les autorités communales de créer des « Commissions Consultatives Communales d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité » (CCATM). Enfin, les communes peuvent également adhérer à des structures existantes et reconnues comme les Maisons de l'urbanisme, qui peuvent les aider à porter certains projets ou en tout cas, à avoir une analyse plus objective de certaines situations urbanistiques auxquelles elles sont confrontées.

Les communes disposent-elles de moyens humains et financiers suffisants pour mettre en place des politiques d'aménagement du territoire pertinentes ?

L'analyse des différents dossiers déposés à la commune nécessite des qualifications (diplôme en urbanisme et/ou en architecture) et des compétences pointues et spécifiques dont les employé-es du service urbanisme ne bénéficient pas toujours. Ils et elles se forment progressivement et développent leurs connaissances sur le terrain

en fonction des différents dossiers. Le risque en cas de manque de moyens (effectifs réduits) ou de connaissance (formation et/ou expérience des agents insuffisantes) est de rendre un avis peu circonstancié ou de se reposer entièrement sur l'appréciation du fonctionnaire délégué de la Région wallonne pour rendre son avis. De même, la mise en

place d'un SDC ou d'un SOL nécessite un investissement en temps et un accompagnement extérieur souvent coûteux pour la commune.

On demande aux communes de donner leur avis sur une question globale, qui devient pointilleuse et aigüe pour la planète entière mais elles n'ont pas les moyens adaptés pour pouvoir prendre ces décisions impactantes pour la commune. Il y a là une discordance entre la réalité de terrain et la connaissance de l'impact que leurs décisions peuvent avoir sur un plan plus global. Il faudrait développer des collaborations ou des « supra communalités » afin d'éviter la redondance.

Pour conclure⁵, on peut dire que préserver les sols, c'est préserver notre potentiel agricole pour conserver une certaine autonomie alimentaire, c'est améliorer la gestion du cycle de l'eau pour réduire les conséquences des événements extrêmes (inondations, sécheresse...), c'est maintenir et rétablir des puits de carbone, en un mot c'est augmenter la résilience de nos territoires, en particulier face aux changements climatiques. Enfin, préserver les sols c'est agir pour le maintien ou le retour de la diversité du vivant sur notre territoire. Parce que nous aspirons tous à un cadre de vie porteur d'avenir et respectueux de l'environnement, nous devons collectivement concevoir nos aménagements, avec plus d'attention pour les sols. La crise sanitaire a en effet réaffirmé l'influence de notre environnement sur notre santé et l'impact de l'urbanisation sur les écosystèmes dans lesquels nous vivons. Dans ce contexte, les principes énoncés dans le nouveau SDT sont porteurs d'espoir. Néanmoins, il est nécessaire que ces principes s'accompagnent de mesures de gestion et de mises en oeuvre concrètes et qu'ils ne reposent pas uniquement sur les moyens humains et financiers des pouvoirs locaux.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Des séances d'informations à propos de la révision du SDT sont organisées dans chaque arrondissement de la province entre fin mai et mi-juillet. Pour le programme, consultez <http://sdt.wallonie.be>

Le Ciep vous propose une soirée d'analyse du nouveau SDT à Bastogne le mardi 20 juin (plus d'informations sur notre site dans les prochaines semaines).

⁵ Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols. Document du Ministère français de la transition écologique.